

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DFIN01-RENAT-VH/JL/VG/KBG

DECISION N° 2023/20 Demande de subvention - Renaturation de l'Ecole élémentaire Victor Hugo

Le Maire de Grand-Couronne,

Vu L'article L2122-22,26° du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délégation consentie par le conseil municipal de Grand-Couronne au maire en date du 16 juillet 2020 ;

Vu la délibération du 9 novembre 2021 modifiant la délibération du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire

Vu la délibération du conseil municipal du 15 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, 26°, délègue au maire la possibilité de solliciter des fonds de concours auprès de tous les financeurs.

Dans la continuité du souhait de la ville de renaturer l'école élémentaire Victor Hugo.

A ce stade, ce projet s'évalue à 233 274,00 € HT comprenant la suppression d'asphalte plus couche fondation, remaniement des espaces à traiter, pavés enherbés, sol perméable couvert de copeaux, des gradins, jeux d'extérieurs en bois et des plantations diverses.

Cette opération est éligible au titre des subventions ou des fonds de concours du Conseil Départemental de Seine-Maritime et son montant s'élève à 233 274,00 € HT soit 279 928.80 € TTC.

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DFIN01-RENAT-VH/JL/VG/KBG

A cet effet, le plan de financement est donc le suivant :

Projet : Isolation thermique par l'extérieur école V. HUGO élémentaire et modulaire	Montant HT de l'opération
Renaturation de l'école Victor Hugo	231 714,00 €
Etudes	1 560,00 €
TOTAL	233 274.00 €

Considérant les dépenses d'un montant de 233 274,00 € HT pour le projet de renaturation de l'école élémentaire Victor Hugo

Décide,

De solliciter aux montants les plus élevés, les subventions et fonds de concours du Conseil Départemental de Seine-Maritime pour cet investissement évalué à de 233 274,00 € HT.

Fait à Grand-Couronne, le 15 septembre 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20230915-DEC-2023-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2023
Affichage : 18/09/2023

Julie LESAGE

Maire

Conseillère départementale